

I.C.R. CONSTRUCTION
Société par actions simplifiée
au capital de 150.000 euros
Siège social : 439 route des Contamines – 74370 ARGONAY
792.424.145 RCS ANNECY

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE DU 26 JUIN 2026

**DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025**

DEUXIÈME DÉCISION

L'Associée Unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2025 s'élevant à 1.296.268,37 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice : **1.296.268,37 euros**

A titre de dividende global à l'Associée Unique : **1.000.000 euros**

Soit 66,66 euros par action,

Soit un solde de : **296.268,37 euros**

Affecté en totalité au compte « Autres réserves »

qui s'élève ainsi à 3.265.158,74 euros.

Le dividende sera mis en paiement au siège social dans les délais légaux et, au plus tard, au 30 septembre 2026.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 1.000.000 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Conformément à la loi, l'Associée Unique prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

EXERCICE	DIVIDENDE NET	REVENUS ELIGIBLES A L'ABATTEMENT DE 40 %	REVENUS NON ELIGIBLES A L'ABATTEMENT
31 décembre 2022	547.961 euros	547.961 euros	-
31 décembre 2023	966.313 euros	966.313 euros	-
31 décembre 2024	1.000.000 euros	1.000.000 euros	-

*Certifié conforme
La Présidente*



Désignation de l'entreprise : <u>SAS ICR CONSTRUCTION</u>		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* <u>12</u>			
Adresse de l'entreprise <u>439 Route des Contamines 74370 ARGONAY</u>		Durée de l'exercice précédent* <u>12</u>			
Numéro SIRET* <u>7 9 2 4 2 4 1 4 5 0 0 0 4 5</u>			Néant ☐ *		
		Exercice N clos le, <u>31/12/2025</u>			
		Brut 1	Amortissements, provisions 2		
		Net 3			
Capital souscrit non appelé TOTAL (I)		AA			
ACIIF IMMOBILISÉES *	Frais d'établissement*	AB	AC		
	Frais de développement*	CX	CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG		
	Fonds commercial	AH	AI		
	Autres immobilisations incorporelles (1)	AJ	AK		
	Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes	AL	AM		
	Terrains	AN	AO		
	Constructions	AP	AQ		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS		
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU		
	Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	AV	AW		
	Participations	CS	CT		
	Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	CU	CV		
	Créances rattachées à des participations	BB	BC		
	Autres titres immobilisés	BD	BE		
	Prêts	BF	BG		
Autres immobilisations financières*	BH	BI			
TOTAL (II)		BJ	BK		
ACIIF CIRCULANT	STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL	BM	
		En cours de production de biens	BN	BO	
		En cours de production de services	BP	BQ	
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS	
		Marchandises	BT	BU	
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW	
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	
		Autres créances (3)	BZ	CA	
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC	
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE	
Disponibilités		CF	CG		
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI		
	TOTAL (III)	CJ	CK		
	Frais d'émission d'emprunt (IV)	CW			
	Primes de remboursement des emprunts (V)	CM			
	Ecarts de conversion actif et différences d'évaluation * (VI)	CN			
	TOTAL GENERAL (I à VI)	CO	1A		
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes:	CP	(3) Part à plus d'1 an :	CR
Clause de réserve de propriété *	Immobilisations :	Stocks :		Créances :	

Désignation de l'entreprise		SAS ICR CONSTRUCTION		Néant ☐ *		
				Exercice N		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 150 000)			DA	150 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence ☐ EK)			DC		
	Réserve légale (3)			DD	15 000	
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ B1)			DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * ☐ EJ)			DG	2 968 890	
	Report à nouveau			DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	1 296 268	
	Subventions d'investissement			DJ	38 030	
	Provisions réglementées *			DK		
	TOTAL (I)			DL	4 468 189	
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM	
Avances conditionnées			DN			
TOTAL (II)			DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP	3 327	
	Provisions pour charges			DQ		
	TOTAL (III)			DR	3 327	
DETTES (4)	Emprunts obligatoires convertibles			DS		
	Autres emprunts obligataires			DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	1 760 547	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI)			DV		
	Instruments financiers à terme			DI		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	6 184 982	
	Dettes fiscales et sociales			DY	1 676 431	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ		
	Autres dettes			EA	146 364	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB	3 555 100	
TOTAL (IV)			EC	13 323 425		
Ecart de conversion passif * et différences d'évaluation TOTAL (V)			ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	17 794 941		
RENVU	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			1B	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
			Ecart de réévaluation libre	1D		
			Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF	
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	11 824 074
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH		

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise : SAS ICR CONSTRUCTION						Néant ☐ *			
		Exercice N							
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC			
	Production vendue { biens * services *	FD		FE		FF			
		FG	26 890 924	FH		FI	26 890 924		
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	26 890 924	FK		FL	26 890 924		
	Production stockée *					FM			
	Production immobilisée *					FN			
	Subventions d'exploitation					FO	20 632		
	Reprises sur amortissements et provisions * (9)					FP	177 800		
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles					FI			
	Autres Produits (1) (11)					FQ	17 927		
Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	27 107 284		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *						FS		
	Variation de stocks (marchandises) *						FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *						FU		
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements) *						FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *						FW	24 431 012	
	Impôts, taxes et versements assimilés *						FX	41 835	
	Salaires et traitements *						FY	599 798	
	Cotisations sociales (10)						FZ	267 651	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements * (14)				GA	75 475	
			- dotations aux dépréciations				GB		
		Sur actif circulant : dotations aux dépréciations*						GC	51 910
		Pour risques et charges : dotations aux provisions						GD	
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées						G1		
	Autres charges (12)						GE	158 968	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	25 626 649	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	1 480 635		
Opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)						GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)						GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK	3 417	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL	288 629	
	Reprises sur dépréciations						GM	6 604	
	Différences positives de change						GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie						GO		
	Produits des cessions d'immobilisations financières						G2		
Total des produits financiers (V)						GP	298 650		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *						GQ	3 327	
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR	79 638	
	Différences négatives de change						GS	4 968	
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées						G3		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT		
Total des charges financières (VI)						GU	87 933		
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	210 717		
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	1 691 352		

Désignation de l'entreprise <u>SAS ICR CONSTRUCTION</u>										Néant ☐ *	
										Exercice N	
Produits exceptionnels (7) (VII)										HD	
Charges exceptionnelles (6 bis – 6 ter- 7)										HH	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)										HI	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)										HJ	
Impôts sur les bénéfices *										HK	395 084
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)										HL	27 405 934
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)										HM	26 109 666
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)										HN	1 296 268
RENVOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme								HO	
	(2)	Dont	{	produits de locations immobilières						HY	
				produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)						IG	
	(3)	Dont	{	- Crédit-bail mobilier *						HP	4 877
				- Crédit-bail immobilier						HQ	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)								IH	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées								IJ	84 550
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées								IK	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêts général (article 238 bis du CGI)								HX	137 850
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies du CGI)								RC	
		Dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D du CGI)								RD	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	(	dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS	A5		)	A2			
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)								A3	
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)								A4	
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles								A8	
			dont cotisations facultatives Madelin	A10							
		dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	A11								
(14)	Dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (en application de l'article 39, 1-2°, al.3)								HS		
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :								Exercice N		
									Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :								Exercice N		
									Charges antérieures	Produits antérieurs	

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Annexe



FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat clos le 31/12/2025 est de 17 794 940,75 Euros. Le compte de résultat de l'exercice dégage un bénéfice de 1 296 268,37 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

La société fait partie d'un groupe d'intégration fiscale dont l'intégrante est la SARL Holding ICR.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : comparabilité et continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

INTRODUCTION

Les comptes annuels au 31/12/2025 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement n° 2022-06 du 4 novembre 2022, modifiant le règlement n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

Changement de réglementation comptable

Le règlement ANC no 2022-06, homologué le 30 décembre 2023, modifie le plan comptable général et s'applique à compter du 1er janvier 2025. Notamment, il modifie la définition du résultat exceptionnel, supprime la technique des transferts de charges et modifie les modèles d'états financiers. Les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2025 sont établis et présentés conformément aux dispositions de ce règlement. Sur les incidences du nouveau règlement sur les principaux postes de 2025, voir ci-après a et b.

Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ne sont pas retraités rétrospectivement des nouvelles règles. En revanche, des reclassements et des regroupements ont été opérés dans la colonne comparative « 31-12-2024 », entre des lignes de bilan ou du compte de résultat, pour respecter le nouveau format des états financiers. Notamment, la ligne "charges constatées d'avance" est présentée parmi les éléments constituant la rubrique "créances".

a. Impacts de la nouvelle définition du résultat exceptionnel sur l'exercice 2025

À compter du 1er janvier 2025, conformément à l'article 513-5 du PCG, le résultat exceptionnel comprend :

- les produits et charges directement liés à un événement majeur et inhabituel et qui n'auraient pas été constatés en l'absence de cet événement ;
- les écritures comptables d'origine exclusivement fiscale, telles que les amortissements dérogatoires ;
- les changements de méthodes comptables comptabilisés en résultat, lorsque leur traitement en capitaux propres est exclu en raison de dispositions fiscales ;
- les corrections d'erreurs, à l'exception de celles qui concernent des écritures initialement imputées directement sur les capitaux propres.

Ce changement entraîne le classement en résultat courant d'opérations qui avant l'application du nouveau règlement étaient comptabilisées par nature en résultat exceptionnel. Les principales incidences sont détaillées ci-après

Cessions et mises au rebut d'immobilisations incorporelles et corporelles

Au 31 décembre 2025, les mises au rebut d'immobilisations incorporelles et corporelles, lorsqu'elles ne sont pas directement liées à un événement majeur et inhabituel, sont comptabilisées dans le résultat d'exploitation mais elles n'ont pas générées de résultat de cession.

Au 31 décembre 2024, les cessions et mises au rebut d'immobilisations sont enregistrées dans le résultat exceptionnel. Les produits de cession figurent en « Produits exceptionnels » pour 70 000 € et les valeurs nettes comptables des immobilisations en « Charges exceptionnelles » pour 68 873,89 €.

Quotes-parts de subventions d'investissement virées au résultat

Au 31 décembre 2025, les quotes-parts de subventions d'investissement virées au résultat, n'ayant pas de lien direct avec un événement majeur et inhabituel, sont comptabilisées dans le résultat d'exploitation, au poste « Subventions » pour 9 799,20 €. Au 31 décembre 2024, elles figurent en « Produits exceptionnels » pour 1 167 €.

Amendes et pénalités

Au 31 décembre 2025, les amendes et pénalités, n'ayant pas de lien direct avec un événement majeur et inhabituel, sont comptabilisées dans le résultat d'exploitation, au poste « Autres charges » pour 170 €.

b. Impacts de la suppression de la technique des transferts de charges sur l'exercice 2025

La suppression de la technique des transferts de charges entraîne le classement d'opérations qui avant l'application du nouveau règlement étaient comptabilisées dans le poste « Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions et transferts de charges », dans d'autres postes de charges ou de produits. Les principales incidences sont détaillées ci-après.

Au 31 décembre 2024, les « transferts de charges » inscrits parmi les produits d'exploitation s'élèvent à 230 677,48 €.

Le poste « Transfert de charges » étant supprimé dans le nouveau modèle du compte de résultat, la totalité de ce montant a été intégrée dans le poste « Produits des activités annexes » soit 487 840,45 €.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Évaluation des immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de : leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement) et des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Évaluation des immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement) et des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées.

Traitement des amortissements pour dépréciation

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire.

Durée d'utilisation ou d'usage en fonction de la nature des immobilisations

Logiciels	1
Outillage industriel	2
Installations agencements	8 à 10
Matériel de transport	2 à 5
Matériel bureau informatique	3 à 5
Mobilier	5 à 12

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Traitement des participations et autres titres

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

CRÉANCES - DETTES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire

est inférieure à la valeur comptable.

PROVISIONS RÉGLEMENTÉES

Traitement des amortissements

Les provisions réglementées correspondent à la différence entre les amortissements fiscaux et les amortissements pour dépréciation calculés suivant le mode linéaire.

OPÉRATIONS À LONG TERME

Mode de comptabilisation des opérations à long terme

Les opérations à long terme sont comptabilisées selon le mode de l'avancement.

TABEAU DES IMMOBILISATIONS

	V. brute des immobs début d' exercice	Augmentation suite à rééval. acquisition
Immobilisations incorporelles		
Autres immobilisations incorporelles	855,00	
TOTAL	855,00	
Immobilisations corporelles		
Installations techniques, matériel et outillages industriels	2 500,00	
Installations générales, agencements et aménagements divers	340 190,75	43 991,52
Matériel de transport	56 750,11	36 804,76
Matériel de bureau, informatique & mobilier	49 039,87	25 430,08
Immobilisations corporelles en cours		22 650,35
TOTAL	448 480,73	128 876,71
Immobilisations financières		
Autres titres immobilisés	15,00	
Prêts et autres immobilisations financières	75 475,00	3 417,39
TOTAL	75 490,00	3 417,39
TOTAL GENERAL	524 825,73	132 294,10
	Diminution par virt poste par cession	Valeur brute des immobs fin ex. Réévaluation légale/Valeur d'origine
Immobilisations incorporelles		
Autres immobilisations incorporelles	855,00	
TOTAL	855,00	
Immobilisations corporelles		
Inst. techniques, matériel et outillages indust.		2 500,00
Inst. générales, agencements et aménag. divers		384 182,27
Matériel de transport		93 554,87
Matériel de bureau, informatique & mobilier	2 805,83	71 664,12
Immobilisations corporelles en cours	22 650,35	
TOTAL	25 456,18	551 901,26
Immobilisations financières		
Autres titres immobilisés		15,00
Prêts et autres immobilisations financières		78 892,39
TOTAL		78 907,39
TOTAL GENERAL	26 311,18	630 808,65

ETAT DES AMORTISSEMENTS



TABLEAU DES AMORTISSEMENTS

	Durée util., taux d'amort., fourchette	Mode d'amort.	Amort. cumulés début exercice	Dotation de l'exercice	Diminution de l'exercice	Amort. cumulés fin exercice
Immobilisations incorporelles						
Autres immobs incorporelles			855,00		855,00	
TOTAL			855,00		855,00	
Immobilisations corporelles						
Inst. tech., mat. et out. industriels			2 500,00			2 500,00
Inst. générales, agencs divers			8 317,60	53 980,12		62 297,72
Matériel de transport			17 337,81	10 611,68		27 949,49
Matériel de bureau, informatique			31 205,61	10 882,76	2 805,83	39 282,54
TOTAL			59 361,02	75 474,56	2 805,83	132 029,75
TOTAL GENERAL			60 216,02	75 474,56	3 660,83	132 029,75



MOUVEMENTS DES DÉPRÉCIATIONS

	Dépréciation début d'exercice	Augmentation dotation de l'exercice	Diminution reprise de l'exercice	Dépréciation fin de l'exercice
Sur comptes clients	177 800,00	51 909,99	177 800,00	51 909,99
TOTAL GÉNÉRAL	177 800,00	51 909,99	177 800,00	51 909,99

	Valeur à la signature du contrat	Coût d'entrée de l'actif	Dotation aux amort. théorique		Valeur nette
			de l'exercice	cumul exerc. ant.	
Autres immobs corporelles	13 787,00	13 787,00	4 595,67	8 527,54	663,79
TOTAL	13 787,00	13 787,00	4 595,67	8 527,54	663,79

	Redevance payée		Redevance restant à payer			Prix d'achat résiduel
	de l'exercice	cumul exerc. antérieurs	à moins d'1 an	de 1 à 5 ans	à plus de 5 ans	
Autres immobs corporelles	4 877,28	8 960,25	812,88			137,87
TOTAL	4 877,28	8 960,25	812,88			137,87

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Actif immobilisé			
Autres immobilisations financières	78 892,39		78 892,39
Actif circulant			
Clients douteux ou litigieux	88 978,56	88 978,56	
Autres créances clients	4 281 565,96	4 281 565,96	
Taxe sur la valeur ajoutée	155 192,75	155 192,75	
Autres impôts, taxes et versements	861,00	861,00	
Groupe et associés (2)	4 434 392,31	4 434 392,31	
Débiteurs divers	2 008,08	2 008,08	
Charges constatées d'avance	470 372,73	470 372,73	
TOTAL	9 512 263,78	9 433 371,39	78 892,39

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

Les charges constatées d'avance sont principalement constituées de facturation reçues de fournisseurs pour des prestations non totalement réalisées à la date de clôture.

	Montant
Exploitation	470 372,73
TOTAL	470 372,73

PRODUITS À RECEVOIR

	Montant
Créances clients et comptes rattachés	164 735,60
Autres créances	86 585,40
Disponibilités	13 449,97
TOTAL	264 770,97

CAPITAUX PROPRES



	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	15 000,00	10,00
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	15 000,00	10,00

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT



		Montant
Origines		
Résultat de l'exercice précédent		1 246 288,67
TOTAL		1 246 288,67
Affectations		
Affectations aux réserves : autres réserves		246 289,00
Dividendes		1 000 000,00
TOTAL		1 246 289,00

ETAT DES PROVISIONS



	Montant au début de l'exercice	Augmentation dotation de l'exercice	Diminution reprise de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour pertes de change	6 604,12	3 327,02	6 604,12	3 327,02
TOTAL	6 604,12	3 327,02	6 604,12	3 327,02
Provisions pour dépréciations				
Sur comptes clients	177 800,00	51 909,99	177 800,00	51 909,99
TOTAL	177 800,00	51 909,99	177 800,00	51 909,99
TOTAL GÉNÉRAL	184 404,12	55 237,01	184 404,12	55 237,01
Dont dotations & reprises d'exploitation		51 909,99	177 800,00	
Dont dotations & reprises financières		3 327,02	6 604,12	

TABLEAU DES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

	Montant au début de l'exercice	Dotation de l'exercice	Reprise de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice
			Utilisée	Non utilisée	
Provisions pour pertes de change	6 604,12	3 327,02	6 604,12		3 327,02
TOTAL	6 604,12	3 327,02	6 604,12		3 327,02
Dont dotations & reprises d'exploitation		51 909,99	177 800,00		
Dont dotations & reprises financières		3 327,02	6 604,12		

ETAT DES DETTES



	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes etbs à 1 an max. à l'origine (1)	9 524,43	9 524,43		
Emprunts et dettes etbs à plus d'1 an à l'origine (1)	1 751 022,84	251 671,94	1 349 350,90	150 000,00
Fournisseurs et comptes rattachés	6 184 982,36	6 184 982,36		
Personnel et comptes rattachés	20 311,62	20 311,62		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	130 080,90	130 080,90		
Taxe sur la valeur ajoutée	1 496 471,64	1 496 471,64		
Autres impôts et taxes assimilées	29 567,00	29 567,00		
Groupes et associés (2)	145 084,00	145 084,00		
Autres dettes	1 280,40	1 280,40		
Produits constatés d'avance	3 555 100,00	3 555 100,00		
TOTAL	13 323 425,19	11 824 074,29	1 349 350,90	150 000,00
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice	98 670,77			

COMPTES DE RÉGULARISATION PASSIF



PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

Les produits constatés d'avance représentent la différence entre l'avancement des travaux des différents projets et leur facturation.

	Montant
Exploitation	3 555 100,00
TOTAL	3 555 100,00

CHARGES À PAYER

Les charges à payer sont principalement constituées de factures à recevoir de fournisseurs en lien avec la production des différents chantiers.

	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	9 524,43
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 433 745,15
Dettes fiscales et sociales	43 316,11
Autres dettes	1 280,40
TOTAL	1 487 866,09

INDEMNITÉ DE DÉPART À LA RETRAITE

Les engagements de la société au titre des indemnités de fin de carrière sont jugés non significatifs compte tenu de l'effectif et de l'ancienneté moyenne du personnel. Ils ne font pas l'objet d'une provision.

ENGAGEMENTS DONNÉS

	Autre	Dirigeant	Filiale	Participation	Autre entreprise liée	Montant
Autres engagements donnés						
Contrats de crédits-bails	950,75					950,75
TOTAL (1)	950,75					950,75
	Autre	Dirigeant	Provision			Montant
TOTAL	950,75					950,75

CRÉDITS D'IMPÔTS



	Montant
Réduction d'impôt mécénat	80 672,40
TOTAL	80 672,40

HONORAIRES COMMISSAIRE AU COMPTE



CABINET JF PISSETTAZ

432 avenue Marie Curie CS 90357
74160 ARCHAMPS

MONTANT DES HONORAIRES VERSÉS AUX COMMISSAIRES AUX COMPTES

	Montant N	Montant N-1
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés :	11 500,00	11 100,00
TOTAL	11 500,00	11 100,00

EFFECTIFS MOYENS

	31/12/2025	31/12/2024
Ingénieurs et cadres	8,00	8,00
Employés et techniciens	1,00	1,00
PERSONNEL SALARIÉ	9,00	9,00

Information sur les comptes consolidés

Entité établissant les états financiers consolidés de l'ensemble le plus grand d'entités dont l'entité fait partie en tant qu'entité filiale	Nom :	Holding ICR
	Siège :	439 route des Contamines - 74370 ARGONAY
	N° d'identification :	792 115 172
	Lieu où des copies des états financiers consolidés peuvent être obtenues :	439 route des Contamines - 74370 ARGONAY
Entité établissant les états financiers consolidés de l'ensemble le plus petit compris dans l'ensemble d'entités visé ci-dessus dont l'entité fait partie en tant qu'entité filiale	Nom :	Holding ICR
	Siège :	439 route des Contamines - 74370 ARGONAY
	N° d'identification :	792 115 172
	Lieu où des copies des états financiers consolidés peuvent être obtenues :	439 route des Contamines - 74370 ARGONAY